



CAPITALISER SUR LES ÉVOLUTIONS PROMUES PAR LA CRISE AFIN D'EN FAIRE UN ATOUT POUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

**Nos recommandations pour les entreprises
et les pouvoirs publics**

AmCham France
Septembre 2021

POSITION PAPER

7 RECOMMANDATIONS POUR LES ENTREPRISES ET LES POUVOIRS PUBLICS

SOMMAIRE

Recommandation 1

Capitaliser sur le numérique pour faire de la digitalisation un levier d'attractivité

PAGE 4

Recommandation 2

Mettre en place un environnement de travail qui favorise l'agilité et l'innovation dans un monde de travail hybride tout en préservant la culture d'entreprise

PAGE 6

Recommandation 3

Rendre le coût du travail plus attractif dans les secteurs et les métiers stratégiques pour booster l'emploi et les relocalisations

PAGE 8

Recommandation 4

Encourager les entreprises à transformer leur appareil productif pour le rendre plus innovant afin de maintenir et renforcer la production en France

PAGE 10

Recommandation 5

Flécher l'épargne des français pour financer l'innovation

PAGE 12

Recommandation 6

Tirer profit des nouvelles méthodes de travail pour garantir la formation continue des travailleurs

PAGE 14

Recommandation 7

Répondre aux nouveaux enjeux managériaux de l'organisation du travail post pandémie

PAGE 16

PRÉFACE

La crise du Covid-19 est venue accélérer le développement de modes de travail hybrides préexistants qui ont aujourd'hui acquis un statut pérenne dans nos sociétés et qu'il convient d'intégrer dans nos modes de travail et modèles économiques pour garantir la compétitivité des entreprises. En parallèle, la crise a mis en lumière de nouvelles tendances économiques sur lesquelles il convient de capitaliser pour renforcer l'attractivité de notre économie.

Dans un monde de plus en plus agile, **la pérennisation des modes de travail dits hybrides présente avant tout un atout pour la compétitivité de l'économie française.** L'AmCham France invite les pouvoirs publics à prendre conscience de cette opportunité, en accompagnant les entreprises face à ces nouveaux enjeux managériaux, notamment en favorisant la mise en place du télétravail au sein des entreprises.

Aujourd'hui en France, près de deux tiers des métiers seraient partiellement télétravaillables à hauteur d'au moins 20% du temps de travail¹. Dans tous les secteurs, l'introduction d'une dose de télétravail est souvent devenue un élément clé pour attirer et motiver les talents, de plus en plus attentifs à la possibilité de bénéficier d'options de travail plus flexibles : en effet, 42% des personnes sondées déclarent que si elles devaient changer d'emploi, elles n'accepteraient un nouveau poste qu'à condition de pouvoir bénéficier du télétravail et d'options de travail flexibles, et plus de la moitié jugent que les entreprises passeront à côté des meilleurs talents si elles ne proposent pas cette souplesse². Au-delà de l'enjeu de compétitivité sur le marché du travail, **le télétravail peut également être une source d'amélioration de la performance et de l'efficacité pour les entreprises.** Selon une étude du Telework Research Network, le télétravail aurait fait progresser la productivité moyenne des salariés de 27%. Cela s'explique entre autres par des gains en agilité, en motivation et en responsabilisation des salariés, qui bénéficient d'une meilleure gestion de leur emploi du temps. Cette efficacité aurait notamment contribué à préserver entre 216 et 230 milliards d'euros de PIB en 2020 malgré la crise³.

Enfin, sur le plan sociétal, les nouveaux modes de travail hybrides permettent de **répondre en partie à l'urgence climatique** via la réduction des émissions liées au transport entre domicile et lieu de travail. Il ne faut par ailleurs pas négliger la ressource que le télétravail représente en termes d'aménagement du territoire ; les régions se sont d'ailleurs saisies de cette aubaine pour attirer les talents en quête d'espace et d'une meilleure qualité de vie vers les villes de taille moyenne qui s'étaient relativement dépeuplées depuis la fin des années 80.

En outre, **la crise a accéléré l'émergence de nouvelles tendances économiques et en a révélé d'autres**⁴. En effet, en plus des enjeux RH et juridiques induits par la pandémie et le télétravail, l'économie et les politiques économiques structurelles vont se voir bouleversées : relocalisation des industries stratégiques, prise en compte de l'accélération sans précédent de la digitalisation, fléchage de l'épargne grandissante des ménages, etc. La crise va donc modifier les référentiels économiques en place de manière durable. Ces nouveaux enjeux économiques constituent donc une chance dont l'État français doit se saisir dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de croissance durable, innovante et compétitive qui bénéficiera au pays dans son ensemble. Au contraire, ignorer les enjeux qui façonneront « le monde d'après » empêcherait la France de bénéficier pleinement de la reprise et de maintenir son attractivité sur la scène internationale.

Afin de saisir cette opportunité, **l'AmCham publie 7 propositions pour capitaliser sur les nouveaux enjeux managériaux et économiques accélérés par la crise** afin que la France conserve sa place de championne européenne de l'attractivité⁵.



Bijan Eghbal - Président de l'AmCham France

¹Boostrs, Télétravail : un potentiel inexploité ? 2020

²Citrix, Les entreprises qui ne pérennisent pas le travail à distance auront des difficultés à attirer les meilleurs talents, 25 février 2021

³Institut Sapiens, Quel avenir pour le télétravail ? mars 2021

⁴BPI France, Les tendances majeures qui vont transformer l'économie. Décryptage des impacts pour les PME et les ETI, 2021

⁵EY, Baromètre de l'attractivité, 2021

RECOMMANDATION 1

CAPITALISER SUR LE NUMÉRIQUE POUR FAIRE DE LA DIGITALISATION UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ

Axe 1

Accélérer l'aménagement numérique des territoires métropolitains et d'outre-mer

Axe 2

Digitaliser les procédures administratives pour faciliter les démarches à distance

Axe 3

Créer un statut "d'e-resident" pour attirer des entrepreneurs étrangers

L'explosion du travail à distance et la volonté d'une part importante de la société active de changer sa façon de travailler invite à repenser la stratégie numérique française. L'usage des outils numériques par les entreprises est devenu incontournable et **l'AmCham France est convaincue que la France doit pleinement s'emparer de cet enjeu en faisant de la digitalisation un véritable levier d'attractivité.**

La France accuse néanmoins un retard en la matière : alors que les Français bénéficient d'un accès à internet parmi les moins chers d'Europe, de fortes disparités territoriales peuvent nuire à l'attractivité de certaines régions. En 2019, moins de 65% des ménages français avaient accès à l'internet « nouvelle génération »⁶, soit le plus faible taux de l'Union européenne⁷. Dans un monde où tout se fait de plus en plus à distance, les Français ont par ailleurs exprimé lors du Grand débat national de 2019 leur souhait d'une plus grande simplicité et d'une plus grande rapidité des services publics. Sur ce point, l'e-transformation des services publics doit être accélérée et une politique numérique ambitieuse doit faire partie des solutions envisagées.

Il semble important que le Gouvernement se saisisse de ces enjeux et capitalise sur l'actuelle « démocratisation » et accessibilité au numérique pour faire du télétravail un vecteur de compétitivité et d'attractivité pour la France. À ce titre, l'AmCham France invite à :

Accélérer l'aménagement numérique des territoires métropolitains et d'outre-mer

L'AmCham salue les engagements pris par le Gouvernement à ce sujet. Elle recommande aux pouvoirs publics d'**intensifier leurs efforts pour un déploiement plus ambitieux de la fibre et du réseau mobile sur l'ensemble du territoire.** Le Gouvernement doit par ailleurs assurer à tous un niveau minimum de couverture téléphonique de qualité, y compris dans les zones peu denses. Cela bénéficiera sans conteste à nos concitoyens, et présentera un atout additionnel pour nos territoires situés aux quatre coins du globe qui disposent d'un très grand potentiel économique et commercial pour attirer les télétravailleurs, français et étrangers.

Digitaliser les procédures administratives pour faciliter les démarches à distance

Malgré les nombreux efforts entrepris ces dernières années, notamment par l'administration fiscale, l'administration française peine à proposer des services totalement digitalisés. Selon le Digital Economy and Society Index, en matière de services publics numériques, la France se situe désormais dans la moyenne européenne (12ème). L'AmCham France salue les progrès réalisés par le Gouvernement et appelle à les poursuivre en particulier pour **favoriser l'accélération des procédures et faciliter les démarches de tous, entreprises comme particuliers**⁸, et ce notamment en matière de création d'emplois où il semble particulièrement nécessaire que la France se dote d'un véritable cadre dématérialisé et digitalisé efficace (établissement passeports, visas...). Par ailleurs, cette dématérialisation des services publics s'inscrit dans la dynamique de modernisation de l'Etat, et permettrait à la France de rattraper certains de ses voisins européens, leaders en la matière (Espagne, Danemark).

Créer un statut "d'e-resident" pour attirer des entrepreneurs étrangers

L'AmCham France plébiscite la mise en place du Passeport French-Tech qui est un outil précieux pour attirer des entrepreneurs étrangers dans notre écosystème. Dans la poursuite de cette démarche, et pour tenir compte des nouveaux modes de travail qui caractérisent notamment les secteurs des startups ou encore de la Deep Tech, l'AmCham France invite les pouvoirs publics français à créer un statut d'e-resident. **Ce statut, qui n'octroie pas la nationalité française, permettrait à des entrepreneurs étrangers d'enregistrer virtuellement leur société en France.** Tout en télétravaillant depuis leur pays d'origine, ce statut leur ouvrirait l'accès à différents avantages administratifs et économiques proposés par la France (accès au marché européen, simplification des démarches, accès aux services bancaires, etc.). La France bénéficierait donc de la création de nouvelles entreprises, dont un grand nombre de startups du numérique qui doivent constituer la principale cible de cette mesure. La création de ce statut contribuerait par ailleurs à l'objectif du gouvernement « 25 licornes françaises en 2025 » et stimulerait donc l'écosystème tech français. De plus, il dynamiserait la relance grâce aux interactions créées avec d'autres entreprises françaises (fournisseurs, clients et partenaires) et engendrait de nouvelles recettes fiscales pour l'Etat via l'impôt sur les sociétés notamment. Il pourrait en outre cibler certains secteurs clés et soutiendrait ainsi les métiers stratégiques dont la liste a été fixée par le gouvernement. Il va sans dire que ce statut devra s'accompagner de la simplification administrative susmentionnée pour qu'il produise tout son potentiel.

⁶Étude réalisée sur les connexions de type NGA par IHS Markit et Point Topic pour la Commission européenne, 2019

⁷IHS Markit, Omdia and Point Topic, 2019

⁸OCDE, SME Ministerial Conference (2018)

RECOMMANDATION 2

METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL QUI FAVORISE L'AGILITÉ ET L'INNOVATION DANS UN MONDE DE TRAVAIL HYBRIDE TOUT EN PRÉSERVANT LA CULTURE D'ENTREPRISE

Axe 1

Proposer un cadre réglementaire flexible du télétravail, qui puisse s'adapter aux spécificités de chaque secteur et ainsi accompagner l'évolution des rapports entre employeurs et salariés

Axe 2

Favoriser la création de tiers-lieux

Axe 3

Assurer la sécurité des salariés en télétravail

Pour les entreprises, la pérennisation du travail hybride et la décorrélation partielle qui en découle entre lieu de travail et locaux de l'entreprise présentent **de nombreux enjeux touchant notamment à la préservation de la culture d'entreprise, à la capacité d'innover collectivement, au recrutement et à la rétention de talents, ou encore à la motivation des équipes à distance**. Il semble donc indispensable de repenser l'environnement de travail afin que celui-ci s'adapte aux nouveaux modes de travail hybrides et réponde aux enjeux ci-dessus évoqués : autant de défis que d'opportunités pour les entreprises, les salariés et les pouvoirs publics.

Pour faciliter et accompagner la mise en œuvre du travail hybride, l'AmCham France encourage les pouvoirs publics à :

Proposer un cadre réglementaire flexible du télétravail, qui puisse s'adapter aux spécificités de chaque secteur et ainsi accompagner l'évolution des rapports entre employeurs et salariés

L'idée que le télétravail serait source d'inégalités semble erronée ; celui-ci devrait plutôt être considéré comme un « outil » au même titre que les forfaits jours qui existent depuis des décennies dans notre législation, sans pour autant être accessibles à tous. **Les pouvoirs publics devraient permettre à chaque entreprise de mettre en place le mode de fonctionnement qui lui convient le mieux, en accord avec ses salariés et ce dans une logique de responsabilisation et d'engagement de chacun**. Dans ce cadre, les pouvoirs publics pourraient jouer un rôle de facilitateur en ouvrant le champ des possibles et en laissant aux branches professionnelles et aux représentants syndicaux le soin de s'accorder sur le statut juridique du télétravail le plus adapté. Pour cela il est important que l'ensemble des acteurs embrasse la réelle opportunité que représente le télétravail et s'en saisisse pour le meilleur ; ayant conscience que s'abstenir, alors que d'autres pays européens le feront sans réserve, sera sans aucun doute un facteur de régression et de décroissance. C'est le moment d'agir !

Favoriser la création de tiers-lieux

L'AmCham France considère que la création de tiers-lieux est une condition indispensable pour que le travail hybride devienne un mode de travail propice à la collaboration et à l'innovation « hors des locaux de l'entreprise ». Pour cela, **les collectivités territoriales pourraient jouer un rôle clé en impulsant une dynamique sur l'ensemble du territoire, en fonction des besoins et spécificités de chaque territoire**. Dans cette perspective, l'AmCham France invite les collectivités à collaborer davantage avec les acteurs privés déjà engagés dans cette démarche. A titre d'exemple, le vaste maillage territorial de la SNCF ou de La Poste pourrait présenter une opportunité unique de reconversion d'anciens locaux (bureaux de Poste, gares) en espaces de coworking partout sur le territoire. Par ailleurs, l'AmCham recommande aux collectivités de dresser un mapping des tiers-lieux déjà mis à disposition et d'identifier de potentielles « zones blanches » où elles pourraient accompagner la création de tiers-lieux supplémentaires.

Assurer la sécurité des salariés en télétravail

Cette diversification des espaces de travail invite à adapter l'obligation de sécurité de l'employeur pour en définir le périmètre et les moyens de le maîtriser. **L'AmCham invite les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à élaborer un cadre juridique sécurisant pour l'employeur et ses salariés sans créer de contraintes qui pourraient nuire aux avantages que présente le télétravail**.

RECOMMANDATION 3

RENDRE LE COÛT DU TRAVAIL PLUS ATTRACTIF DANS LES SECTEURS ET LES MÉTIERS STRATÉGIQUES POUR BOOSTER L'EMPLOI ET LES RELOCALISATIONS

Amorcer une réflexion sur les charges (salariales et patronales) et expérimenter la mise en place d'un plafond de charges sociales pour toutes nouvelles embauches dans les secteurs et métiers stratégiques

Pour l'AmCham France l'attractivité de la France réside notamment dans son vivier de talents et les moyens mis en œuvre dans la formation d'excellence. En effet, selon l'OCDE, le taux de scolarisation en France dans l'enseignement supérieur en 2017 était de 51 % pour la tranche d'âge des 19-20 ans, soit 14 points de plus que celui pour la moyenne des pays de l'OCDE et de l'Union Européenne (UE23)⁹.

Un coût du travail plus attractif dans certains secteurs et métiers stratégiques permettrait de capitaliser sur cette qualification de la main d'œuvre française, de stimuler de nouvelles embauches, et d'encourager la relocalisation de filières clés pour l'économie de demain.

Le Haut-Commissariat au Plan¹⁰ définit les secteurs stratégiques comme ceux assurant la sécurité ou la continuité de la vie de la Nation en cas de crise brutale et désigne notamment : la défense nationale, la cybersécurité, l'industrie aéronautique & spatiale, l'eau, l'énergie, les télécommunications, le secteur agroalimentaire, les produits pharmaceutiques & les dispositifs de santé ou encore certains produits ou biens relevant de la chimie ou de la métallurgie. Au-delà de ces secteurs, et compte tenu des incontournables transformations technologiques/numériques et enjeux environnementaux, **l'AmCham France propose que certains métiers soient également considérés comme stratégiques pour l'appareil productif français, en particulier ceux issus des STEMs** (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques).

De manière générale, le coût du travail n'est pas suffisamment attractif en France. À titre d'exemple, la France est le quatrième pays membre de l'OCDE ayant le coïncidence fiscale¹¹ total le plus élevé pour les salaires moyens, avec un coïncidence fiscale total en 2020 atteignant 46,6 % des coûts de main-d'œuvre, devançant des pays comme la Suède, la Finlande, le Royaume-Uni et le Japon¹². Dans la même ligne, la France est le quatrième pays de l'OCDE ayant les cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs les plus élevées en pourcentage des coûts de main-d'œuvre. Ce constat est d'autant plus flagrant concernant le coïncidence fiscale des familles, le deuxième le plus élevé parmi les pays de l'OCDE (37,9%, devant l'Allemagne, la Belgique et le Danemark, et presque 14 points plus élevé que la moyenne de l'OCDE). **Ce manque d'attractivité du coût du travail est susceptible de nuire aux embauches dans les secteurs et métiers stratégiques dans l'Hexagone et représente un frein à la relocalisation.** Pour encourager les entreprises à embaucher en France, il est donc impératif de mettre en place des mécanismes adaptés afin de diminuer significativement le coût du travail dans les secteurs et les métiers stratégiques.

À cet égard, parmi les bonnes pratiques dont la France pourrait s'inspirer, le Royaume-Uni propose une flexibilisation des charges salariales pour les métiers qualifiés. Cette flexibilité et ces aménagements favorisent un coût du travail plus attractif dans ces métiers stratégiques. Le bénéfice est double : davantage d'embauches et une population de mieux en mieux formée.

Pour répondre à ces enjeux, l'AmCham France recommande :

D'amorcer une réflexion sur les charges (salariales et patronales) et expérimenter la mise en place d'un plafond de charges sociales pour toutes nouvelles embauches dans les secteurs et métiers stratégiques tels que précédemment définis

L'AmCham suggère que cette mesure soit **incluse dans le deuxième volet du plan de relance français** et réévaluée à l'issue de trois ans sur la base des coûts et bénéfices générés, afin de décider de sa pérennisation sur le long terme.

⁹Note par pays, Regard sur l'éducation, 2019, OCDE.

¹⁰Produits vitaux et secteurs stratégiques : Comment garantir notre indépendance ? Note d'ouverture n° 2 – 18 décembre 2020, Haut-Commissariat au Plan.

¹¹Le coïncidence fiscale est un indicateur de la différence entre les coûts de main d'œuvre pour l'employeur et la part correspondante de la rémunération nette après impôt du salarié – calculé en faisant le total de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés et des employeurs, et des taxes éventuelles sur les salaires, et en retranchant les prestations éventuellement perçues par le salarié, en pourcentage des coûts de main d'œuvre, selon l'OCDE.

¹²Les impôts sur les salaires, 2021, Les coïncidence fiscales dans l'OCDE dans le contexte du COVID-19, OCDE, 2021.

RECOMMANDATION 4

ENCOURAGER LES ENTREPRISES À TRANSFORMER LEUR APPAREIL PRODUCTIF POUR LE RENDRE PLUS INNOVANT AFIN DE MAINTENIR ET RENFORCER LA PRODUCTION EN FRANCE

Axe 1

Encourager les entreprises à moderniser leur appareil productif, grâce notamment à la mise en place d'un dispositif de suramortissement pour la robotisation et l'automatisation des process industriels et tertiaires, difficilement délocalisables

Axe 2

Mettre en place un abattement ou une exonération temporaire d'une durée de 10 ans de la cotisation foncière des entreprises et des taxes foncières pour les entrepôts logistiques et installations industrielles établis dans les zones portuaires, aéroportuaires et plateformes industrielles

Axe 3

Mettre en place un dispositif d'amortissement du goodwill sous condition pour faciliter les fusions-acquisitions et attirer en France les investissements étrangers productifs

Selon l'OCDE et le Conseil National de Productivité¹³, le niveau de productivité est relativement élevé en France, avec un niveau semblable à celui de l'Allemagne. Par ailleurs, **l'appareil productif industriel et tertiaire français, le « Made in France », est perçu comme un gage de qualité, tant à l'échelle nationale qu'internationale.** En effet, la fabrication française bénéficie d'une image très positive, associée à la qualité des produits, à un savoir-faire reconnu, à des normes exigeantes, ou encore aux bonnes conditions de travail des salariés. Selon l'enquête "Made-In-Country-Index", pour 33 % des sondés, le label "Made In France" est un gage de haute qualité et de design d'excellence (30 %). Il en est de même pour l'originalité à la française, qui obtient un score de 20 %, au-dessus de la moyenne des pays représentés (14%), plaçant la France dans le top 10 des pays avec le gage de qualité de production nationale le plus élevé (derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni néanmoins)¹⁴.

Or, comme la plupart des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, la France connaît ces dernières années un ralentissement de ses gains de productivité : la productivité d'une heure de travail n'a progressé que de 0,8 % par an en moyenne entre 2012 et 2017¹⁵. **Afin d'accélérer l'amélioration de la productivité française, tout en maintenant la qualité de production, les entreprises doivent être encouragées à transformer leur appareil productif pour le rendre plus innovant.**

Dans cette perspective, l'AmCham France propose de :

Encourager les entreprises à moderniser leur appareil productif, grâce notamment à la mise en place d'un dispositif de suramortissement pour la robotisation des process industriels et tertiaires, difficilement délocalisables

L'AmCham France salue les efforts faits sur les impôts de production et la fiscalité locale pour les entreprises. Ceux-ci ont un impact non négligeable sur l'amélioration du climat des affaires français et l'implantation d'entreprises étrangères, même si le différentiel avec l'Allemagne reste encore notable. Dans la poursuite de ces efforts, un tel dispositif de suramortissement contribuerait à la mise en place de chaînes d'approvisionnement intelligentes et de "smart factories" en France. Il pourrait s'appliquer à tout investissement allant en ce sens, ainsi qu'aux investissements ayant pour but de modifier les business models afin de moderniser et de transformer l'appareil productif français. Ce dispositif pourrait être établi pour **une durée initiale et expérimentale de 1 an renouvelable deux fois et associé à une évaluation des projets** par le Parlement. Il pourrait en outre être conditionné par la production annuelle d'un état confirmatif de l'éligibilité auprès de Bercy ou du Bureau des Agréments, et prévoir, en cas de manquement délibéré, un système de pénalités.

Mettre en place un abattement ou une exonération temporaire d'une durée de 10 ans de la cotisation foncière des entreprises et des taxes foncières pour les entrepôts logistiques et installations industrielles établis dans les zones portuaires, aéroportuaires et plateformes industrielles

Cette mesure permettrait **d'adresser l'urgence portuaire, en bénéficiant aux entreprises et en faisant de la France un hub logistique.** En effet, tous les types d'activités ont besoin d'emplacements physiques pour exercer leur activité. Cet abattement pourrait être conditionné par la production annuelle d'un état confirmatif de l'éligibilité auprès du ministère de l'Économie et des Finances ou du Bureau des Agréments. Cette mesure favoriserait en outre les échanges transatlantiques.

Mettre en place un dispositif d'amortissement du goodwill sous condition pour faciliter les fusions-acquisitions et attirer en France les investissements étrangers productifs

Pour éviter toute acquisition abusive et anticoncurrentielle ou toute fuite de fonds français, un tel mécanisme devra être encadré par certaines limites et conditions : cet amortissement pourrait par exemple **être plafonné à un certain montant de l'investissement ou accordé à condition que les bénéfices tirés de l'amortissement du goodwill soient réinvestis dans certains investissements productifs en France**, identifiés au préalable par les pouvoirs publics. Ceci permettrait à l'administration fiscale d'appliquer le mécanisme de manière régulière et uniforme, tout en apportant de la sécurité juridique aux entreprises qui pourront évoluer dans un système clair et lisible dans lequel réinvestir de manière productive les bénéfices de l'amortissement de leur goodwill.

¹³Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ? Premier rapport du Conseil national de productivité, Avril 2019, CNP.

¹⁴Made-In-Country-Index by Statista, 2017.

¹⁵Selon le CNP. Article de Les Echos, Avril 2019.

RECOMMANDATION 5



FLÉCHER L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS POUR FINANCER L'INNOVATION

Axe 1

Élargir le seuil des plans d'épargne en actions (PEA) pour les PME-ETI

Axe 2

Rendre éligible les investissements du label "Plan de Relance" dans les PME à fort potentiel innovant opérant dans les secteurs stratégiques, à un crédit d'impôt imputable à 75% sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

La Banque de France évalue le surplus d'épargne entre la fin du premier trimestre 2020 et la fin du premier trimestre 2021 à 142 milliards d'euros¹⁶. **Cette épargne des ménages français pourrait être mise davantage à profit pour financer l'innovation en France.** En effet, selon le Rapport Tibi¹⁷, celle-ci est insuffisamment stimulée. La croissance des start-ups est ralentie par le manque de financements late stage (levées de fonds supérieures à 30-40 M€) car les fonds français de capital-innovation sont d'une taille plus modeste que leurs principaux concurrents étrangers. Le rapport souligne également un manque de financements dans le secteur de la technologie à hauteur de 20Md€ et appelle à la multiplication des fonds late stage et « global tech ». De plus, selon l'Institut Rexecode, les entreprises françaises ont un cruel besoin de financement, de l'ordre de 60 à 100 milliards d'euros de fonds propres¹⁸. En France, le poids du capital-risque rapporté au PIB est quatre fois inférieur à celui des États-Unis et de la Chine, et deux fois inférieur à celui du Royaume-Uni et de la Suède¹⁹. Il est donc primordial de financer l'innovation française, et l'AmCham France voit dans le fléchage de l'épargne des français un levier efficace.

L'AmCham France salue les efforts et dispositifs d'épargne mis en place par le gouvernement français, notamment le label « Relance » qui bénéficie aux entreprises qui œuvrent pour une économie plus durable. L'AmCham France salue aussi le fonds spécial BPI France Entreprises 1, qui permet à l'épargnant d'investir 5000 € minimum pendant 5 ans dans des entreprises françaises. Enfin, l'AmCham accueille favorablement la volonté du gouvernement de continuer à s'opposer à une taxation de l'épargne.

Afin de flécher l'épargne des Français pour financer l'innovation et encourager une épargne productive et un financement des startups à toutes les étapes de leur développement, l'AmCham France propose de :

Élargir le seuil des plans d'épargne en actions (PEA) pour les PME-ETI

Cet élargissement pourrait concerner en particulier les PEA-PME, dédiés aux investissements dans les PME-ETI. Depuis la Loi Pacte, son plafond est fixé à €225 000. Il serait notamment possible **d'augmenter le plafond de la loi Pacte à 400 K€ en fonction de la taille des investissements late stage pour booster le plan de relance.** Une extension de ce seuil permettrait de mieux flécher l'épargne des Français et d'accroître la capacité des ménages à acquérir des titres d'entreprises – tout en continuant à bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu. Ce seuil pourrait aussi être élargi, dans une moindre mesure, pour les PEA classiques, dont le plafond de versement est actuellement fixé à 150 000 €.

Permettre à certaines entreprises de bénéficier du label 'Croissance', en raison de leur inscription dans les priorités du Plan, ce label pourrait notamment être attribué par la BPI en fonction de critères prédéfinis, sans obliger la BPI à investir elle-même.

Rendre éligible les investissements du label "Plan de Relance" dans les PME à fort potentiel innovant opérant dans les secteurs stratégiques, à un crédit d'impôt imputable à 75% sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) afin de dynamiser l'économie productive française

Si les investissements immobiliers locatifs sont présumés non productifs par le Gouvernement, empêcher les détenteurs immobiliers en France - résidents et non-résidents – de monétiser cet impôt dans des secteurs innovants apparaît comme une perte d'opportunité majeure : si ne serait-ce que 2/3 de l'IFI était réinvesti, cela signifierait 1 milliard d'euros irrigant les PME chaque année !

Par effet multiplicateur, ces investissements seraient in fine source de recettes fiscales et sociales plus importantes que le simple produit de l'IFI - tout en gardant son aspect d'impôt comportemental.

¹⁶Données de la Banque de France, Article Les Echos, 1er juin 2021.

¹⁷ Philippe Tibi et al. Financer la quatrième révolution industrielle Lever le verrou du financement des entreprises technologiques, 2019.

¹⁸Perspectives économiques - Notre scénario pour l'économie mondiale et française, Institut Rexecode, Décembre 2020.

¹⁹Mobiliser l'épargne Pour le financement des startups, Rapport de France Stratégie, 2017.

RECOMMANDATION 6

TIRER PROFIT DES NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL POUR GARANTIR LA FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS

Axe 1

Inciter les salariés à se former davantage

Axe 2

Inciter les entreprises à former leurs collaborateurs

Axe 3

Favoriser le développement de formation en ligne

Le monde du travail est en mutation constante, du fait notamment d'avancées technologiques comme la robotisation ou l'intelligence artificielle ; de nouveaux métiers voient le jour, tandis que d'autres disparaissent ou sont profondément transformés. **Ce nouveau paradigme met en évidence le besoin accru de formation continue et la nécessité pour les entreprises d'y pourvoir, comme le souligne le rapport Blanchard-Tirole publié en juin 2021.**

Sur ce plan, le recours croissant au télétravail pourrait présenter une réelle opportunité pour la mise en place de programmes de formation : selon une étude de Dalia²⁰, les Français passent plus d'une heure par jour pour effectuer leurs trajets domicile-travail. Ce temps de transport, qui ne profite ni à l'entreprise, ni au collaborateur, diminue significativement lorsque le travail devient hybride. Ce faisant, le salarié dispose d'une manne d'heures disponibles qui pourraient être mises à profit par les entreprises pour proposer, sur la base du volontariat, des parcours de formation adaptés à leurs nouveaux enjeux métiers.

Cette opportunité est d'autant plus importante à saisir que la France a déjà souffert par le passé d'un manque d'anticipation des mutations du marché du travail (digitalisation²¹ notamment). Précipitées par la crise sanitaire, ces mutations sont aujourd'hui spectaculaires et nécessitent de la part des autorités publiques une sensibilisation et un accompagnement ciblé des entreprises et des forces vives afin que celles-ci puissent faire face à leurs nouveaux besoins de formation.

Sur ce point, l'AmCham France salue la création du **Compte Personnel de Formation (CPF) qui donne à chacun les moyens d'évoluer professionnellement et d'assurer son employabilité.** Néanmoins, les Français y semblent encore trop peu sensibilisés : en 2018, le taux de recours au CPF atteignait seulement 1,7% chez les salariés du secteur privé²². Or, un budget important (plus d'un milliard d'euros) a déjà été dépensé pour ce dispositif et l'Etat souhaite poursuivre dans cette voie en octroyant 25 millions d'euros du plan de relance à la formation dans les trois secteurs considérés comme stratégiques compris dans les PACTE régionaux (le numérique, la transition écologique, les secteurs industriels concernés par l'enjeu de souveraineté économique et de relocalisation de productions). Cette manne de "temps libéré" est une opportunité dont l'Etat doit se saisir pour activement inviter salariés et entreprises à promouvoir et utiliser le CPF.

L'AmCham France invite donc l'Etat à :

Inciter les salariés à se former davantage

Notamment au travers d'une campagne de communication nationale afin de sensibiliser les Français à l'existence de ce dispositif. Cette campagne pourrait être construite de manière collaborative avec les entreprises, et accompagnée d'outils de communication interne mis à leur disposition. Enfin, **la plateforme gagnerait à être améliorée** pour que les collaborateurs puissent plus facilement être dirigés vers les métiers et compétences de demain, tout en sélectionnant plus facilement les formations les plus adaptées.

Inciter les entreprises à former leurs collaborateurs

En proposant par exemple **l'intégration du taux de formation des salariés aux indicateurs RSE du reporting extra-financier.** Cet indicateur pourrait par ailleurs se décliner en sous-indicateurs (taux d'accès à la formation, part de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques intégrant une composante formation, etc...) permettant de valoriser au mieux le capital immatériel de l'entreprise tout en vérifiant que l'évolution des compétences correspond aux évolutions du marché du travail.

Favoriser le développement de formation en ligne

En particulier pour des formations dispensées hors de France, en incitant les salariés à utiliser au moins une part du temps libéré par le télétravail. Il s'agit encore ici de trouver le juste équilibre : **la formation permet d'accroître la productivité** de chacun et son employabilité à long terme ; l'amélioration de la productivité contribue de fait à la baisse du coût relatif du travail et ainsi à l'attractivité de la France. Autant dire, une formule « gagnant-gagnant ».

²⁰Enquête Dalia, 2017.

²¹Patrick BRENNAN, « Crise sanitaire et télétravail : vers une prise de conscience du retard technologique de la France ? », 2020.

²²DARES, « Le compte personnel de formation en 2018 », 2020.

RECOMMANDATION 7

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX MANAGÉRIAUX DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL POST PANDÉMIE

Axe 1

Porter une attention particulière aux rythmes de travail des salariés en télétravail

Axe 2

Inciter un suivi et une écoute dédiés des salariés en télétravail par leurs managers

Axe 3

Engager une réflexion sur les nouvelles formes de forfaits en jours ou heures qui pourraient être mises en place à la faveur d'une plus grande part de la population

L'accélération récente et sans précédent du recours au télétravail suscite de profonds bouleversements dans le rôle et le positionnement des fonctions managériales. Les managers, et notamment les managers de proximité, contribuent largement à l'engagement des collaborateurs. Or, un collaborateur "engagé" voit sa productivité augmenter en moyenne de 17% et son absentéisme diminuer de 41%²³. La question de l'engagement des collaborateurs constitue ainsi un véritable enjeu stratégique pour les entreprises dans le monde du travail post pandémie.

La distance physique entre les managers et leurs équipes a l'effet d'inverser le rapport existant entre les deux, les managers devenant réactifs à une collectivité, alors qu'on attend normalement d'eux qu'ils donnent l'impulsion. Cette réalité nécessite d'adapter les techniques managériales ; pour ce faire, les modèles Anglo-Saxon et Scandinave, avancés dans ce domaine, pourraient être sources d'inspiration.

Le télétravail n'est pas appréhendé de la même manière par chacun, en fonction de son âge, de sa situation familiale, des espaces disponibles hors de l'entreprise, de son caractère et de ses attentes. Il est donc essentiel qu'il se fasse sur la base du volontariat. Cela étant, il peut dans certains cas être source de risques psychosociaux auxquels l'employeur doit être sensibilisé et attentif (au même titre qu'une attention particulière a été apportée dans le temps aux salariés en forfaits jours).

Pour répondre à ces nouveaux enjeux managériaux, l'AmCham France recommande :

Porter une attention particulière aux rythmes de travail des salariés en télétravail

Sur site et hors sites, avec le respect du droit à la déconnexion sur le modèle de l'expérience acquise des forfaits jours.

Inciter un suivi et une écoute dédiés des salariés en télétravail par leurs managers

Là encore les entreprises pourraient **s'inspirer des dispositifs existants au niveau législatif, des branches et des accords collectifs** en matière de forfaits jours, les enjeux étant relativement semblables.

Engager une réflexion sur les nouvelles formes de forfaits en jours ou heures qui pourraient être mises en place à la faveur d'une plus grande part de la population

La crise récente a révélé une autonomie étendue de chacun, au-delà de la définition de "cadres autonomes", qui permet ainsi plus d'égalité entre les populations concernées mais également une plus grande agilité de nos entreprises, et ainsi une compétitivité accrue. Il appartient au législateur d'ouvrir la voie en définissant les mécanismes sur lesquels les accords collectifs viendraient se structurer pour adapter les besoins de chaque métier et secteur.

²³ Gallup, « State of American Workplace », 2017.



L'AmCham France a été fondée en 1894 pour promouvoir les échanges économiques entre la France et les Etats-Unis. En tant que plateforme de rencontre, de réflexion et d'échange, l'AmCham France agit comme un trait d'union entre les milieux politique, économique et académique. Elle regroupe aujourd'hui des entreprises françaises et américaines de premier plan ainsi que de nombreux partenaires académiques et économiques attachés à la relation transatlantique.

Indépendante de tout gouvernement, et convaincue que les entreprises ont un rôle crucial à jouer pour faire émerger de nouvelles idées dans le débat public, elle est force de propositions pour répondre aux grands défis sociétaux, économiques et environnementaux. A ce titre, l'AmCham France s'attache à renforcer l'attractivité de la France.

Elle oeuvre ainsi, au nom de ses membres, auprès des décideurs publics pour développer et consolider un environnement français favorable aux entreprises internationales, et notamment américaines, qui sont les 1ers investisseurs et employeurs étrangers en France.

Contact Relations Membres et Communication

Zahira Benabdallah

Zahira.Benabdallah@amchamfrance.org